



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

COMMERCE INTERNATIONAL à référentiel commun européen

E6 - Gestion des opérations d'import-export

U61 – Montage des opérations d'import-export

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome, et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 25 novembre 1999).

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 16 pages, numérotées de 1/16 à 16/16.

Il est demandé au candidat de se situer dans le contexte des données présentées et d'exposer ses solutions avec concision et rigueur en prenant soin de justifier sa démarche.

Avertissement : si le texte du sujet, celui de ses questions ou le contenu des annexes vous semblent nécessiter de formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de les expliciter sur votre copie.

N. B. : hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc.

BTS Commerce International à Référentiel Commun Européen		Session 2014	
U61 – Montage des opérations d'import-export	Code : CIE6OIE	Page 1 sur 16	

CLEXTRAL

CLEXTRAL, division du groupe Legris Industries, est le leader mondial de la fabrication de lignes de production de produits industriels tels que la pâte à papier et les produits alimentaires. Ainsi, de nombreux produits de consommation courante sont fabriqués sur des lignes de production CLEXTRAL dont, par exemple, des pâtes alimentaires, de la semoule pour couscous, des céréales petit déjeuner, des snacks apéritif, des aliments pour chiens et chats. Le siège de cette société est situé à Firminy (Loire).

Ligne de production Clextral (exemple)



Plus de 13 000 systèmes CLEXTRAL sont actuellement installés dans 87 pays. CLEXTRAL emploie 227 personnes au sein du groupe Legris Industries qui compte 2 800 employés.

CLEXTRAL s'implante en Chine en 1995 puis au Chili en 2002. Entre 2006 et 2008, trois nouvelles implantations ont vu le jour en Russie, au Danemark et en Australie. Désormais, la société est implantée sur 9 sites (2 en France, 1 en Italie et 6 dans d'autres pays) et dispose de 2 centres d'essais.

L'innovation a marqué l'histoire de CLEXTRAL et plusieurs inventions sont à mettre à son actif.

CLEXTRAL doit sa place de pionnier et de leader à ses deux centres de recherche, dirigés par des équipes pluridisciplinaires, et à la coopération scientifique et technologique que la société a su mettre en place avec les organismes de recherche et développement publics ou privés. Cette collaboration scientifique et technologique est pleinement intégrée dans la politique de développement de l'entreprise.

À titre d'exemple, CLEXTRAL investit de façon importante dans les pôles de compétitivité mis en place par le gouvernement français autour des centres universitaires, pour préparer le moyen-long terme sur le plan technologique.

PARTIE 1 : GESTION DES IMPORTATIONS

CLEXTRAL fabrique la plupart des équipements composant les lignes de production qu'elle assemble. Néanmoins, certains éléments sont achetés à des fournisseurs extérieurs.

CLEXTRAL a longtemps acheté ses filtres auprès de l'entreprise COULON, un fabricant français situé à Nancy. Depuis deux ans, il travaille également avec un fournisseur vietnamien, THANG UY, basé à Ho Chi Minh Ville.

Ce fournisseur vietnamien répond au même cahier des charges que le fournisseur français. Cependant, il a été constaté plusieurs fois des problèmes de fiabilité des produits importés et de respect des délais de fabrication. Ces problèmes surviennent de manière récurrente.

Afin d'améliorer la gestion de ses importations, CLEXTRAL décide de revoir ses choix.

Vous disposez de documents relatifs aux dernières commandes passées à ces deux fournisseurs (Annexes 1 à 3).

- 1.1 Calculez le coût de revient en euros d'un lot de 1000 filtres importé du Vietnam sur la base d'un cours de 1 EUR = 1,35 USD.**
- 1.2 En vous appuyant sur une étude comparative des deux fournisseurs présentée dans un tableau, formulez une préconisation justifiée.**
- 1.3 Proposez des solutions envisageables pour que CLEXTRAL puisse assurer un meilleur contrôle de la qualité des produits fournis par THANG UY.**

CLEXTRAL propose désormais à son fournisseur vietnamien un règlement par crédit documentaire irrévocable.

- 1.4 Évaluez l'intérêt de cette technique de paiement au regard de la maîtrise des délais de livraison.**
- 1.5 Dans le cas d'un règlement par crédit documentaire, indiquez l'inconvénient de conserver l'Incoterm EXW pour sécuriser les délais de livraison.**

Lorsque des filtres importés du Vietnam s'avèrent défectueux, ils sont renvoyés au fournisseur pour réparation ou remplacement, puis réimportés en France.

- 1.6 Indiquez, en justifiant votre réponse le régime douanier qui vous semble le mieux adapté, du point de vue de CLEXTRAL, pour effectuer cette opération de remplacement des produits défectueux.**

CLEXTRAL souhaite acheter un lot important de filtres afin d'optimiser les possibilités de chargement d'un conteneur de 20 pieds. Cependant, il ne souhaite pas commander plus de 5 000 filtres compte tenu de ses capacités de stockage.

Le fournisseur vietnamien lui communique les informations utiles à la préparation logistique de cette importation (Annexes 4 et 5).

- 1.7 Déterminez le nombre de filtres à commander pour optimiser l'expédition dans un seul conteneur de 20 pieds.**
- 1.8 Indiquez, pour CLEXTRAL, l'intérêt de limiter sa commande à la capacité d'un conteneur de 20 pieds.**

PARTIE 2 : GESTION DES EXPORTATIONS

Exportation vers les États-Unis (Annexes 6 à 8)

CLEXTRAL a reçu le 6 septembre 2013 de la part d'un client américain, Foster, basé à Tampa en Floride, une commande de pièces de rechange pour un séchoir rotatif (Rotante) en CIP Miami.

Pour des raisons commerciales et compte-tenu de l'urgence de cette commande, CLEXTRAL décide de réaliser l'expédition en aérien.

- 2.1 Calculez les frais logistiques et d'assurance, en euros, relatifs à cette expédition de Firminy à Miami.**
- 2.2 Évaluez la pertinence, dans ce cas, de la solution aérienne.**

La facture du client Foster a été établie à 70 000 USD, CIP Miami, le 6 septembre 2013.

CLEXTRAL doit régler des factures en USD à ses fournisseurs et couvrir le risque de change sur ses créances clients libellées également en USD. Elle souhaite optimiser la gestion de sa trésorerie et de son risque de change.

Le 6 septembre, elle constate qu'elle aura à régler sa prochaine facture fournisseur également dans un délai de 90 jours et pour un montant de 30 000 USD.

- 2.3 Déterminez le cours de la vente à terme (hors commission de change) qui sera appliqué pour la créance détenue sur Foster.**
- 2.4 Indiquez le montant en devise à couvrir dans le cadre de la couverture à terme et la recette nette en EUR correspondante à l'échéance.**
- 2.5 Dans l'hypothèse d'un cours du jour à l'échéance de 1 EUR = 1,25 USD, appréciez l'intérêt pour CLEXTRAL d'avoir eu recours à cette technique.**

L'expédition a lieu le 6 octobre 2013. À cette date, l'entreprise décide de procéder à la mobilisation de la créance née à l'étranger (MCNE) pour le besoin de trésorerie résiduel.

- 2.6 Calculez le montant net perçu en EUR par CLEXTRAL à la mise en place de la MCNE.**
- 2.7 Concluez sur l'intérêt de cette technique.**
- 2.8 Identifiez le risque qui reste non couvert sur cette exportation.**

Exportation vers l'Algérie (Annexes 9 à 16)

CLEXTRAL a pour habitude de proposer à ses prospects un contrat export afin de limiter ses frais et risques.

CAPPAC (Compagnie algérienne de production de pâtes alimentaires et couscous), un prospect algérien situé à Tizi Ouzou (à environ 100 km d'Alger et à 30 km de la côte méditerranéenne) a formulé une demande d'offre relative à une ligne complète de production de semoule de couscous. Le contrat export n'est pas totalement conforme à la demande d'offre de la CAPPAC.

- 2.9 Mettez en évidence les différences entre la proposition de CLEXTRAL (contrat export) et la demande d'offre du client algérien. Justifiez les choix de CLEXTRAL. (Annexes 9, 10 et 11)**

Le contrat export a fait l'objet d'une négociation et a été accepté par la CAPPAC

- 2.10 Relevez et commentez les principales obligations contractuelles de CLEXTRAL en matière de livraison. (Annexe 11)**

L'acheteur algérien a cependant exigé l'ajout d'un avenant prévoyant la mise en place d'une garantie bancaire. **(Annexe 12)**

- 2.11 Quelle serait la conséquence d'un non respect de ses obligations contractuelles pour l'exportateur ?**

Cette commande nécessiterait trois expéditions depuis les différents lieux de fabrication.

CLEXTRAL consulte son transitaire habituel qui lui fournit des éléments de cotation.

- 2.12 Calculez le coût logistique global de cette commande en CPT Alger port. (Annexes 13 et 14)**
- 2.13 Indiquez les solutions qui permettraient d'optimiser le coût logistique global.**

Barème

Partie 1	Gestion des importations	35 points
Partie 2	Gestion des exportations	45 points

Liste des annexes

Annexes	Libellés	Pages
1	Commande de CLEXTRAL à THANG UY	7
2	Cotation de transport du commissionnaire de transport INTERTRANS	8
3	Extraits de la dernière offre du fournisseur COULON	8
4	Poids et dimensions des caisses de filtres	9
5	Caractéristiques d'un conteneur de 20 pieds	9
6	Informations sur la commande américaine	10
7	Cotation aérienne du commissionnaire de transport INTERTRANS	10
8	Données bancaires	11
9	Demande d'offre de la CAPPAC du 6 août 2013	11
10	Ligne de production de la semoule de couscous	12
11	Extraits du contrat export CLEXTRAL	12 et 13
12	Avenant au contrat commercial	14
13	Informations sur l'expédition	15
14	Cotation maritime du commissionnaire de transport INTERTRANS	16

COMMANDE DE CLEXTRAL À THANG UY

Ship to :

Document CFC16117	Acct Nr 100699	Date 02/09/2013
Référence		PURCHASE ORDER
Ship Mode MARITIME	Terms EXW	Packing INCL
Gros W.		Net W.

THANG UY
LOT B, BINH CHIEU INDUSTRIAL ZONE
BINH CHIEU WARD, THU DUC DISTRICT
HO CHI MINH VILLE
VIETNAM

Quantity	Description	Number	Unit Price	Amount
1 000	Filtre standard Inox, diamètre 22	Réf. 56989R 22	32	32 000

Buyer sign	Purchasing manager sign 	Supplier stamp, date, signature	Total USD : 32 000,00
			Terms : Bank Transfer 30 jours date de facture Mise à disposition : 30/11/2013



CLEXTRAL SAS, LYMAC & AFREM
address : 1 rue du Colonel Riez, 42700, Firminy,
Phone : +33 4 77 40 31 31
fax : +33 4 77 40 31 23

COTATION DE TRANSPORT DU COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT INTERTRANS
--

INTERTRANS

ZI MOLINA – LA CHAZOTTE - 42000 ST ETIENNE

MARITIME IMPORT – VIETNAM

Type de marchandise : Pièces détachées

Poids brut : 2 750 kg

Type de conteneur : 20'

Depuis Domicile Ho Chi Minh Ville à destination de Marseille (hors droits et taxes)

Forfait HT en groupage: 6 180 euros

Comprenant transport depuis EXW Usine HO CHI MINH VILLE jusqu'à CIP MARSEILLE

Durée de transport maritime depuis date départ navire : 24 jours (à titre indicatif)

Post-acheminement Marseille-Firminy : 1 480 euros HT

Taux de TVA : 19,60 %

Taux de droits de douane : 1,70 %

ANNEXE 3

EXTRAITS DE LA DERNIERE OFFRE DU FOURNISSEUR COULON

COULON s.a.Z.I. Fléville Sud
54710 Fléville-Devant-Nancy

Proforma n°353

Date : 07/09/2013

1 lot de 1 000 filtres réf. FIL22 : 45 900 euros H.T.

Rendu votre usine de Firminy

Règlement par traite à 60 jours date de facture

Délai de fabrication : 2 mois

Expédition par route : J + 2

POIDS ET DIMENSIONS DES CAISSES DE FILTRES (informations communiquées par le fournisseur)
--

THANG UY
LOT B2, BINH CHIEU INDUSTRIAL ZONE
BINH CHIEU WARD, THU DUC DISTRICT
HO CHI MINH VILLE
VIETNAM

Filtres réf. 56989R 22

Filtres emballés par lot de 40 dans une caisse
Dimension d'une caisse : 80 cm x 50 cm x 50 cm
Les caisses peuvent être gerbées
Poids net de la marchandise par caisse : 102 kg
Poids d'une caisse vide : 8 kg

CARACTÉRISTIQUES D'UN CONTENEUR DE 20 PIEDS
--

Dimensions intérieures ISO d'un conteneur de 20 pieds :

Longueur : 5 867 mm
Largeur : 2 330 mm
Hauteur : 2 350 mm

Charge utile (poids maximum chargeable) : 24 tonnes

INFORMATIONS SUR LA COMMANDE AMÉRICAINE

- Date de la commande : 6 septembre 2013
- Pièces de rechange (en stock) pour « Rotante » : 55 000 EUR EXW Firminy
- Colisage : 2 caisses-bois
Poids brut unitaire : 85 kg Dimensions unitaires (en m) : 0,75 x 0,85 x 1,10
- Délai d'expédition : 30 jours à compter de la réception de la commande
- Paiement par virement SWIFT à 60 jours date d'expédition
- Devise de paiement : USD
- Conditions de vente souhaitées : CIP Miami

ANNEXE 7**COTATION AÉRIENNE DU COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT INTERTRANS****INTERTRANS**

ZI MOLINA – LA CHAZOTTE - 42000 ST ETIENNE

COTATION n°154

AÉRIEN EXPORT DEPUIS VOTRE USINE DE FIRMINY (42) à CIP AÉROPORT DE MIAMI

• Depuis FIRMINY (42) à LYON SAINT EXUPÉRY

Taxation au poids réel

Minimum de facturation : 55 EUR

De 101 à 500 kg : 36 EUR les 100 kg

De 501 à 1000 kg : 29,50 EUR les 100 kg

- **Douane export** : 60 EUR
- **Taxe LTA** : 29,15 EUR
- **Manutention** : 0,10 EUR / kg (minimum de 25 EUR)
- **Fret aérien**

Fret SAINT EXUPÉRY / CPT MIAMI

Minimum 75 EUR

Moins de 44 kg 1,61 EUR le kg taxable

45 - 99 kg 1,22 EUR le kg taxable

100 - 249 kg 0,91 EUR le kg taxable

250 kg et + 0,75 EUR le kg taxable

Fuel : 0,59 EUR / kg taxable**IRC** : 0,16 EUR / kg réel

- **Assurance transport** : 0,2 % de CIP + 10 %

DONNÉES BANCAIRESAu 06/09/2013 :

- Cours de change au comptant : 1 EUR = 1,2819 / 1,2822 USD

- Tableau des déports :

	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois
EUR/USD	0,0036	0,0042	0,0059	0,0062

- Commission bancaire : 0,15 %

Au 01/10/2013 :

- Taux d'escompte pour la MCNE : 3,50 %

DEMANDE D'OFFRE DE LA CAPPAC du 06 août 2013 (extrait)

Suite à la visite de votre technicien dans nos locaux, qui a permis de définir ensemble les spécificités de nos besoins, nous avons le plaisir de vous demander de nous communiquer votre meilleure offre pour une ligne de production de semoule de couscous.

Votre offre devra être en conformité avec nos conditions habituelles d'achat, à savoir :

- incoterm demandé : CIP Port d'Alger ;
- devise de facturation : Euros ;
- modalités de paiement :
 - o acompte de 15 % à la livraison,
 - o solde par crédit documentaire irrévocable réalisable par acceptation de trois traites à 30, 60 et 90 jours.
- transport maritime en conteneur ;
- clause juridique : les équipements seront propriété de la CAPPAC à dater de la signature du contrat commercial entre les deux parties.

LIGNE DE PRODUCTION DE SEMOULE DE COUSCOUS

Caractéristiques techniques : capacité de production de 1 500 kg / heure

Composition :

- 1 groupe de fabrication,
- 1 cuiseur entièrement inox,
- 1 circuit pneumatique d'alimentation Rotante et émotteur,
- 1 séchoir rotatif Rotante R 2120-10V,
- 1 refroidisseur VR 2001-1V,
- 1 tamiseur semoule et vis d'alimentation tamiseur,
- 1 appareil à cylindres boules et gros et vis d'alimentation,
- circuits de recyclage et transport,
- 3 silos produits finis,
- automatisme de la ligne.

Un équipement de ce type est assemblé à partir d'éléments produits en série, mais comprend néanmoins une part non négligeable de « sur mesure », le plus souvent en fonction des dimensions et des caractéristiques du lieu d'installation (tableaux de commande, escaliers et passerelles d'accès et de maintenance, points de fixation, etc.).

ANNEXE 11 (1/2)**EXTRAITS DU CONTRAT EXPORT CLESTRAL****ARTICLE 1 – Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet :

La fourniture d'équipements pour une « Ligne Couscous 1 500 kg/h » comprenant :

- groupe de fabrication,
- cuiseur entièrement inox,
- circuit pneumatique d'alimentation Rotante et émotteur,
- séchoir rotatif Rotante R2120-10V,
- refroidisseur VR 2001-1V,
- tamiseur semoule et vis d'alimentation tamiseur,
- appareil à cylindres boules et gros et vis d'alimentation,
- circuits de recyclage et transport,
- trois silos produits finis,
- automatisme de la ligne.

L'installation de ces équipements :

- montage sur site de ces équipements,
- mise en route et essais,
- emballage, calage et expédition CPT.

ARTICLE 2 – Définitions du contrat

Le contrat est constitué par les documents suivants :

- le présent contrat et ses annexes,
- l'avis d'ouverture du crédit documentaire (article 5),
- les conditions générales de vente export du VENDEUR,
- les spécifications techniques.

ARTICLE 3 – Montant du contrat

- L'incoterm utilisé est CPT port de débarquement convenu.
- Le montant total du contrat s'élève à *1 800 000 euros, un million huit cent milles euros*.
- La monnaie du contrat est l'euro et tous les prix sont stipulés en euros.

ARTICLE 4 – Entrée en vigueur du contrat et validité des prix

Le contrat entre en vigueur à la date à laquelle la condition suivante a été remplie :

- versement de l'acompte initial prévu à l'article 5 par l'ACHETEUR.

Au cas où la condition ci-dessus ne serait pas remplie dans un délai de trois (3) mois à compter de la signature du contrat, le contrat sera renégocié et le prix pourra être révisé.

ARTICLE 5 – Modalités de paiement

Le montant total du contrat figurant à l'article 3 sera versé par l'ACHETEUR au VENDEUR comme suit :

- un acompte de 20 % du montant total du contrat à la commande, soit *360 000 euros* payables par virement bancaire instantané au compte bancaire du vendeur selon modalités en Annexes. Le versement de l'acompte fixera la date d'entrée en vigueur du contrat ;
- le règlement du solde : 80 % du montant total du contrat, soit *1 440 000 euros* par crédit documentaire irrévocable et confirmé payable à vue auprès d'une banque française.

Tous les paiements sont effectués en euros.

ARTICLE 6 – Livraison, Emballage et Marquage

Le VENDEUR s'engage à livrer les équipements dans un délai qui ne pourra excéder 3 mois à partir de l'entrée en vigueur du contrat.

Le matériel sera livré dans des containers. Le marquage doit être conforme aux normes internationales. Les expéditions partielles sont autorisées.

ARTICLE 7 – Transfert de propriété et des risques

Le transfert de propriété des équipements du VENDEUR à l'ACHETEUR s'effectue après réception sur le compte bancaire du VENDEUR de la totalité du montant du contrat.

Le transfert des risques des équipements s'effectuera au port d'embarquement.

ARTICLE 8 – Assurances

L'assurance de transport du port d'embarquement au port de débarquement et jusqu'au site d'installation sera souscrite par l'ACHETEUR. Pour cela, le VENDEUR doit communiquer à l'ACHETEUR les renseignements suivants au moins 8 (huit) jours à l'avance :

- le nom du navire,
- le pays et le port d'expédition,
- le pays et le port de destination,
- le lieu de départ initial des équipements,
- les dates probables de départ et d'arrivée du navire,
- la désignation exacte des équipements embarqués,
- la nature de l'emballage,
- la valeur des équipements expédiés.

ARTICLE 9 – Droits et taxes, formalités douanières

Le montant du présent contrat mentionné à l'article 3 s'entend hors taxes, droits et redevances douanières éventuellement dus dans les deux pays.

Tous taxes, droits et redevances douanières pouvant être exigés par l'administration du pays de l'ACHETEUR au titre du présent contrat, seront à la charge de l'ACHETEUR.

Les formalités douanières sont prises en charge par le VENDEUR et par l'ACHETEUR dans leurs pays respectifs.

Firminy, le 27 août 2013

AVENANT AU CONTRAT COMMERCIAL

Garantie bancaire : garantie de bonne exécution

Le VENDEUR est tenu d'émettre une garantie de bonne exécution à première demande égale à 5 % du montant global des équipements, soit 90 000 (quatre-vingt-dix mille) euros.

Cette garantie sera libérée :

- douze (12) mois après la date de mise en service des équipements sur présentation par le VENDEUR à sa banque du procès-verbal de réception définitive des équipements, signé par les deux parties,
- ou au plus tard dix-huit (18) mois à compter de la date de dernière expédition des équipements.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

INFORMATIONS SUR L'EXPÉDITION

Les équipements feront l'objet de trois expéditions distinctes :

EXPÉDITION N°1 : DÉPART FIRMINY

Matériel (8 colis) : partie de la ligne de production de semoule de couscous comprenant :

- partie basse de la Rotante,
- quatre toits de Rotante,
- rouleur,
- appareil à cylindre,
- ventilateurs.

Transport sur 3 plateaux chargés sur remorques routières jusqu'à Marseille, puis en navire Ro-Ro (Roll on - Roll off) jusqu'au port d'Alger.

EXPÉDITION N°2 : DÉPART FIRMINY

Matériel (20 colis) :

- matériel de montage,
- matériel électrique,
- convoyeur, cuiseur, émoteur, refroidisseur et leurs accessoires,
- matériel divers.

Transport maritime : 4 conteneurs 40' OPEN TOP

Port d'embarquement : Marseille

Port de déchargement : Alger

EXPÉDITION N°3 : DÉPART FIRMINY

Matériel (27 colis) : fournitures pour les circuits de recyclage, de transport et silos de stockage de produit fini.

Transport maritime : 1 container 20' DRY et 1 container 40' DRY

Port d'embarquement : La Spezia (Italie)

Port de déchargement : Alger

COTATION MARITIME DU COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT INTERTRANS**INTERTRANS**

ZI MOLINA – LA CHAZOTTE - 42000 ST ETIENNE

COTATION n°147

Bonjour,

Nous vous remercions de votre consultation, et nous vous prions de trouver notre meilleure proposition :

EXPÉDITION PARTIELLE 1

Transit time : 3 jours via MARSEILLE

Depuis FIRMINY FRANCE à ALGER PORT VIA MARSEILLE : 12 320 €

Exportation en conformité avec la réglementation en vigueur en Algérie. Tous frais pour non respect à votre charge.

EXPÉDITION PARTIELLE 2

Depuis FIRMINY FRANCE à ALGER PORT VIA MARSEILLE

Transit time : 2 jours via MARSEILLE

Traction Marseille/ Firminy/ Marseille : 830 € / conteneur

Surcharge gazole sur traction : 4 %

Fret maritime : 950 € / conteneur

BAF : 16 %

Surcharge de congestion portuaire à Alger : 300 € / conteneur

THC : 110 € pour l'expédition

ISPS : 8 € / conteneur

Surcharge en cas d'utilisation de conteneurs OPEN TOP : 600 € / conteneur

B/L : 42 € par B/L

Douane export : 80 € pour l'expédition

EXPÉDITION PARTIELLE 3

Depuis FIRMINY à CPT PORT ALGER

Transit time : 4 jours en direct

Traction FIRMINY / LA SPEZIA (Italie) : 505 € / 20' et 530 € / 40'

Surcharge gazole sur traction : 4 %

Fret maritime : 350 € / 20' et 700 € / 40'

BAF : 33 %

Surcharge de congestion portuaire à Alger : 180 € / 20' et 360 € / 40'

THC : 55 € / 20' et 110 € / 40'

ISPS : 14 € / conteneur

B/L : 42 € par B/L

Douane export : 80 € pour l'expédition

En espérant cette offre à votre convenance, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.